



**Réunion du Comité Directeur  
du Comité Départemental d'Éscrime  
de la Seine-Saint-Denis  
20 juin 2007**

L'an Deux Mille Sept, les membres du Comité Directeur du Comité Départemental d'Éscrime de la Seine-Saint-Denis se sont réunis le 20 juin à GAGNY.

Il a été dressé une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance.

Le Bureau ainsi composé :

PRESIDENT	Monsieur Didier MORANNE
VICE-PRESIDENTE	Madame Christine DHERBILLY
TRESORIERE	Madame Catherine STRELETSKI
TRESORIERE-ADJOINTE	Madame Cathy MOREAUX
SECRETAIRE-GENERALE	Mademoiselle Martine BIDARD

constate, d'après cette feuille certifiée sincère et véritable, que 11 membres du Comité Directeur sont présents ou représentés. 2 membres sont excusés : Madame Françoise de LAMBALLERIE – COUBRON et Monsieur Yves de LAMBALLERIE – COUBRON ; 1 membre est absent : Monsieur Georges AMZEL – LES LILAS.

Autre personne présente sur invitation du CD93 :

Maître Didier GRAS	CTD FF
--------------------	--------

Le quorum étant atteint, Le Président, Monsieur Didier MORANNE, ouvre la séance à 20h45.

### 1) ASSEMBLEE GENERALE DU CD93

Suite aux obligations professionnelles et aux nombreuses compétitions de fin de saison, il n'a pas été possible de trouver une date pour l'Assemblée Générale du Département. Il faudra donc la réunir en septembre.

Une date est fixée : le mercredi 5 septembre 2007.

### 2) COTISATION

Pour la saison 2007-2008, la FFE crée une licence dirigeant d'un montant de 25€

La part fédérale augmente de 1,70€ et celle de la Ligue de 0,70€

Le Président propose de ne pas augmenter la part départementale. Mais plusieurs membres du département se demandent s'il ne serait pas judicieux de voter une légère augmentation plutôt que d'être obligés d'en voter une beaucoup plus importante les années futures.

Une augmentation de 0,20€ est soumise au vote et adoptée par 5 voix pour, 4 abstentions et 2 contre.

### 3) METHODE DE FONCTIONNEMENT DU PRESIDENT

Le Président, Monsieur Didier MORANNE, informe le Comité Directeur qu'il a reçu une lettre de démission de Madame Françoise de LAMBALLERIE qui ne se retrouve plus dans la manière de fonctionner du CD93. Le Président réfute les accusations selon lesquelles il serait téléguidé dans le choix de ses décisions. Personne ne les lui dicte. La date de la réunion d'aujourd'hui ne pouvait pas être déplacée à la semaine suivante.

Est-il également taxé d'engager des dépenses sans consultation préalable ? Il fait observer qu'il ne dispose pas toujours du temps nécessaire pour contacter tous les membres du Comité Directeur.

Ainsi, suite à la défection de Planète Escrime, il a loué pour 200€ les pistes de CARTEL pour les Championnats Départementaux d'épée senior à Saint-Denis. CARTEL ne pouvait pas nous prêter ses pistes, car l'entreprise a signé un contrat avec sa banque : elle doit obligatoirement louer ses pistes.

Maître Didier GRAS ajoute qu'il était mieux de disposer de pistes métalliques pour cette épreuve, même si le montant de la location lui semblait élevé. Mais nous avons été victimes d'un concours de circonstances, puisque cette compétition ne devait pas se dérouler à SAINT-DENIS et que nous avons été contraints de l'organiser à cette date, suite à un changement du calendrier national.

Il faudrait prévoir au moins une réunion par trimestre du CD93 mais en tenant compte du calendrier.

Fixons-nous au moins 3 réunions importantes, une en début de saison (septembre), une après le stage départemental et une en janvier.

Une question se pose : ne pouvons-nous pas organiser les Championnats Départementaux par équipes fleuret en une seule journée ? Le nombre d'épreuves dont le CD93 a la charge est plus important que celles organisées par les CD94 et CD77.

### 4) CALENDRIER 2007-2008 :

Le Président, Monsieur Didier MORANNE, a déjà mis une option au nom du CD93, sur le COSEC de LIVRY-GARGAN pour organiser une épreuve de N2 à la charge de la Ligue de CRETEIL. Tout club du 93 peut se proposer pour assurer la gestion et l'organisation de cette compétition.

### 5) QUESTION DIVERSES :

Pourquoi ne pas prévoir une indemnité de 1,50€ par tireur pour les salles recevant des épreuves de Ligue ou Départementales ? Suggère Madame Cathy MOREAUX.

Il faudra réfléchir à une meilleure formule de défraiement des arbitres lors du premier Comité Directeur de la prochaine saison.

La commande des polos pour les arbitres départementaux a causé quelques soucis : les polos (couleur sable) livrés sont tous de la taille XL. De ce fait, l'entreprise nous a accordé une remise de 150€ sur la facture. Et les polos de petite taille livrés par la suite ne coûteront que 8,50€ au lieu de 12.

Les récompenses du Comité Départemental de la Seine-Saint-Denis ont été achetées pour les 2 années à venir suite à une remise de 9€ qui ramène le pris unitaire de 39€ à 30€ d'une entreprise contactée accordée après que nous eûmes déjà acquis d'autres récompenses ailleurs.

Le CTD FF, Maître Didier GRAS, donne la liste des lauréats du combiné départemental aux 3 armes. Les trophées leur seront remis à GAGNY les 23 et 24 juin lors des Championnats Départementaux par équipes fleuret, si les récipiendaires sont présents ou lors de l'Assemblée Générale du CD93 en septembre.

Maître Didier GRAS, CTD FF, propose au CD de modifier la formule pour les vétérans : une épreuve pour les V1, 1 épreuve pour les V2, poulettes en 5 touches aller et retour pour les anciens V3 et V4.

Il souhaite aussi que le CD93 se préoccupe de la préparation à la journée de l'arbitrage et au QCM de nos jeunes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président, Monsieur Didier MORANNE, lève la séance à 22 heures 45.

Le Président du CDE93 :

La Secrétaire :



Didier MORANNE



Martine BIDARD